RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

☑ POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

École Sans-Frontière
360, avenue Bélanger
Québec (Québec) G1M 1W1

Téléphone : 418-686-4703
Télécopieur : 418-682-2611
Adresse courriel : ecole.sans-frontiere@cscapitale.qc.ca
Site internet : https://ecole-sans-frontiere.cssc.gouv.qc.ca/

Direction : Sylvianne Dupont
Secrétaire d'école : Nancy Fulham
Service de garde : Francine Grenier

☑ DÉBUT DES CLASSES

		Entrée	Début	Sortie
Préscolaire 4 ANS et 5 ANS	Avant-midi	8 h 20	8 h 30	11 h 45
	Après-midi	13 h 05	13 h 15	14 h 42

		Entrée	Début	Récréation	Sortie
PRIMAIRE 1re à 6e année	Avant-midi	8 h 20	8 h 25	10 h 25 à 10 h 45	11 h 45
	Après-midi	13 h 05	13 h 10	14 h 10 à 14 h 30	15 h 30

Il y a de la surveillance dans la cour de l'école le matin, à compter de 8 h 15 et l'après-midi, à compter de 13 h 00. Les enfants **ne doivent pas** se présenter à l'école avant ces plages de surveillance.

☑ HORAIRE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat de l'école est ouvert du lundi au vendredi aux heures suivantes :

AM : 08 h 00 à 12 h 00
PM : 13 h 00 à 16 h 00

Veuillez noter qu'il n'y a personne à la réception de 12 h 00 à 13 h 00.

☑ ABSENCES ET RETARDS

La ponctualité étant une de nos valeurs selon la matrice du comportement SCP, nous vous demandons de minimiser les retards. Ceux-ci nuisent à la routine du groupe et de l'élève ainsi qu'à ses apprentissages. Exceptionnellement, si votre enfant arrive en retard vous devez le justifier en écrivant un courriel à son titulaire, en téléphonant à l'école ou en utilisant le portail Mozaïk. L'enfant doit se présenter au secrétariat pour confirmer son arrivée. Une compilation des retards est faite afin d'identifier les retards anormaux. Un membre du personnel y donnera suite.

Si votre enfant doit quitter l'école plus tôt, veuillez en informer le titulaire et le secrétariat par courriel.

Les absences imprévues doivent obligatoirement être signalées par le portail Mozaïk ou par téléphone au numéro (418) 686-4703.

L'école a le devoir de signaler au centre de services et au Centre Jeunesse de Québec (CJQ) les absences répétées qui semblent non justifiées.

☑ TENUE VESTIMENTAIRE

L'école est un milieu d'éducation. Afin d'assurer l'hygiène et la sécurité, votre enfant doit être vêtu convenablement selon les saisons et les activités. Il doit avoir **une paire de chaussures pour l'intérieur et une deuxième paire de chaussures pour l'extérieur.** Les vêtements véhiculant des messages violents, discriminatoires ou à caractère sexuel sont interdits. Les épaules et le dos doivent être couverts. La jupe et le short très courts sont interdits. La casquette, le capuchon et la tuque sont également interdits en classe. Les chaussures doivent bien tenir aux pieds pour éviter les accidents et les blessures.

☑ ÉDUCATION PHYSIQUE – COSTUME OBLIGATOIRE (1re à 6e année)

Nous croyons qu'il est utile de faire certaines recommandations avant que vous achetiez les vêtements d'éducation physique. Les ensembles de « jogging » sont strictement interdits pour des raisons d'hygiène. Ces vêtements sont beaucoup trop chauds pour l'intérieur.

Nous vous demandons : 1 gilet à manches courtes ou longues
1 pantalon court ou long
1 paire d'espadrilles à semelle antidérapante (peut être celle d'intérieur)

Pour la sécurité de votre enfant, nous suggérons que les cheveux soient attachés et que les bijoux demeurent à la maison. Les vêtements d'éducation physique devront demeurer à l'école dans un sac bien identifié. Demandez à votre enfant d'apporter ses vêtements d'éducation physique régulièrement à la maison afin de les nettoyer.

☑ OBJETS DE VALEUR

Nous vous demandons d'éviter que votre enfant vienne à l'école avec des objets de valeur, car nous ne sommes pas responsables en cas de perte ou de vol.

☑ POLITIQUE DU FROID

En hiver, assurez-vous que votre enfant soit prêt à affronter la température en étant vêtu convenablement. Environnement Canada donne les recommandations suivantes :

- La tête est une partie du corps qu'il faut bien recouvrir, car les pertes de chaleur sont plus importantes par cette voie.
- Il est prudent de se recouvrir la bouche pour éviter le refroidissement des bronches.
- Les vêtements devraient comporter une couche protectrice contre le vent et l'eau. À cet effet, le fait de porter plusieurs couches de vêtements est utile.
- Il est conseillé de maintenir un certain niveau d'exercice régulier. Même un refroidissement éolien modéré peut être dangereux en cas d'exposition prolongée.
- Il est conseillé de prévoir une paire de mitaines supplémentaires.

À une température de -27°C (avec le facteur éolien) et moins, les élèves de l'école n'iront pas à l'extérieur pour la récréation. Toutefois, l'école restera ouverte et les cours auront lieu comme prévu. Nous conseillons aux parents de suivre les recommandations d'Environnement Canada en ce qui a trait à l'habillement.

Afin de profiter pleinement des moments extérieurs, le pantalon de neige sera exigé pendant une période déterminée.

☑ OBJETS PERDUS

Nous regrettons, tout comme vous, les pertes d'objets scolaires ou de vêtements à l'école. Nous exerçons une action préventive en invitant les enfants à bien ranger leurs choses. Nous vous demandons de **bien identifier les vêtements de votre enfant**. Les objets trouvés sont gardés à l'entrée de la porte principale. **À chaque changement de saison, les articles non réclamés seront donnés à la friperie de l'école.**

☑ COLLATION

Pendant presque toute l'année scolaire, une collation et un berlingot de lait seront servis aux élèves, en matinée. Si vous désirez donner une collation à votre enfant pour les récréations, nous vous demandons qu'elle soit nutritive (fromage, fruits et légumes, yogourt, etc.). En aucun cas, elle ne doit comporter de traces d'arachides et de noix, car certains de nos élèves ont de graves allergies alimentaires. L'école se réserve le droit de retourner les collations qui comportent un danger ou non santé.

Pour encourager la santé dentaire, il est interdit de mâcher de la gomme à l'école.

☑ ZONE DE STATIONNEMENT SCOLAIRE

Pour assurer une plus grande sécurité, un espace de stationnement est réservé aux autobus scolaires. **Nous vous demandons de respecter cet espace en évitant d'y stationner votre voiture lorsque vous**

venez reconduire votre enfant. De plus, lorsque le <u>panneau lumineux d'arrêt de l'autobus</u> est actif, il est <u>INTERDIT de continuer sa route</u> sur le chemin et de dépasser l'autobus, car des élèves entrent ou sortent de l'autobus.

☑ LIVRES ET MATÉRIEL SCOLAIRE

L'enfant est responsable des manuels scolaires et des livres de bibliothèque que l'école met à sa disposition. S'il y a détérioration ou perte, les parents seront facturés afin de payer les frais pour réparer ou remplacer l'article perdu ou détérioré.

☑ DEVOIRS ET LEÇONS

Nous vous demandons de superviser votre enfant pour qu'il fasse ses devoirs et leçons. Votre support et collaboration sont essentiels et appréciés.

☑ PRÉSENCE DES PARENTS DANS L'ECOLE OU DANS LA COUR D'ECOLE

L'école est un lieu privé. Afin d'assurer la sécurité de nos enfants, nous vous demandons de **vous présenter au secrétariat (porte 1) lorsque vous entrez dans l'école**. Afin de respecter le déroulement des activités en classe, la secrétaire s'occupera de vous annoncer discrètement. Nous ne pouvons permettre l'accès à l'intérieur de l'école sur le temps de classe sous prétexte d'y attendre votre enfant.

<u>Au son de la cloche qui correspond à la surveillance assumée par le personnel scolaire, nous vous demandons de quitter la cour d'école.</u> Votre collaboration est grandement appréciée et permet à votre enfant de développer son autonomie. Même si vous croyez avoir raison d'intervenir lors d'un conflit, abstenez-vous de le faire dans la cour de l'école. Venez expliquer la situation au surveillant de la cour.

☑ SÉCURITÉ DANS LA COUR

L'usage de bicyclettes, de trottinettes, de planches à roulettes ou tout objet de ce genre est interdit à l'intérieur de la cour d'école. Les bicyclettes doivent être cadenassées aux supports à vélos ou à la clôture.

Les chiens doivent également être **tenus en laisse** et **à l'extérieur** de la cour d'école.

De plus, veuillez prendre note que, sur les heures de classe, seuls les élèves de l'école ont accès au parc-école.

☑ COMMUNICATION PARENTS - ÉCOLE

APPELS TELEPHONIQUES :

- Les enseignants ne peuvent pas quitter leur groupe d'élèves sur le temps de classe pour répondre à vos appels. La secrétaire prendra les messages et vous serez rappelés par la suite.
- Les enfants ne sont pas autorisés à faire des appels à moins qu'il s'agisse d'une urgence.

- Tous changements à l'horaire habituel de fréquentation au SDG pour le jour même doivent être laissés sur la boîte vocale du SDG (3034) avant 9h le matin.

☑ RENCONTRE DE PARENTS

Le personnel de l'école sera toujours heureux de vous recevoir lorsqu'il y va de l'intérêt de votre enfant. Si vous désirez une rencontre avec un membre du personnel enseignant ou avec la direction, nous vous demandons de **prendre rendez-vous afin d'éviter des déplacements inutiles.** Par respect pour le personnel, veuillez téléphoner au secrétariat en cas d'annulation.

Le personnel enseignant sera à la disposition des parents trois soirées en cours d'année afin de vous recevoir et dialoguer avec vous.

La première rencontre en sera une de groupe, au début de l'année, afin de vous informer sur le fonctionnement de la classe.

La deuxième rencontre aura lieu à la suite de la publication du premier bulletin afin de discuter du cheminement de votre enfant.

La troisième rencontre aura lieu, si nécessaire, à la suite de la publication du deuxième bulletin.

☑ SERVICE DE GARDE

Lorsque votre enfant fréquente l'école Sans-Frontière, il est possible de l'inscrire au service de garde. Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec la responsable du service de garde au numéro 418 686-4703.

Ouverture du service de garde : 7h00
Fermeture du service de garde : 17h45

☑ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Selon l'intention de la personne qui évalue, il existe différents moyens pour juger de la maîtrise des compétences au Programme de formation de l'école québécoise. La présence régulière de votre enfant permet à ses enseignants d'assurer un suivi quotidien et de le soutenir dans ses apprentissages et favoriser la réussite en situation d'évaluation.

☑ SITUATION D'URGENCE

Il peut arriver que la direction de l'école doive retourner les enfants à la maison pour des raisons non prévues et des urgences telles que tempête de neige, bris, panne électrique, etc.

Afin d'assurer la sécurité des enfants, nous vous demandons de bien compléter le formulaire remis en début d'année et d'informer votre enfant des directives à suivre **dès maintenant** :

- Où va-t-il si vous n'êtes pas à la maison ?
- Votre voisine accepte-t-elle de prendre votre enfant à sa charge ? Sera-t-elle prévenue de votre absence ?
- A-t-il une clé ?
- A-t-il un numéro de téléphone pour vous rejoindre ?

Il est exceptionnel que l'école retourne les enfants en cours de journée. Cependant, il faut envisager que cela puisse se produire et prévoir les mesures à adopter. Il est donc important pour nous d'avoir un numéro d'urgence d'une personne qui réside dans le secteur. Lorsque la situation l'exige, le site web de la commission scolaire et les différents médias annoncent la fermeture des écoles, et ce, dès que la décision est prise.

☑ Usage personnel de téléphone cellulaire et d'appareils électroniques

La directive ministérielle portant sur l'interdiction de l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels par les élèves dans les écoles doit obligatoirement être appliquée et respectées en date du 31 décembre 2023. Nous devons donc nous assurer de mettre en œuvre les moyens dont nous disposons pour appliquer et respecter cette directive.
Tout appareil doit être fermé et rangé dans le sac d'école. Les membres du personnel scolaire se réservent le droit de retirer le téléphone ou tout appareil électronique si l'usage ne respecte pas les règles énoncées. Le téléphone pourra être récupéré auprès de la direction.

Il est également interdit d'apporter des appareils électroniques tels que Ipod, tablettes électroniques, consoles de jeux vidéo, écouteurs, etc.

J'ai pris connaissance des renseignements généraux qui concernent le fonctionnement de l'école et qui complètent le code de conduite de l'école Sans-Frontière.

Nom de l'élève : _____

_____ _____
Signature de l'élève Date

_____ _____
Signature du répondant légal de l'élève Date